

L'hon. M. McKEEN: Ce n'est pas plus dispendieux.

L'hon. M. ISNOR: Cela dépend où vous allez, et d'autres facteurs. C'est une question de jugement. Il y a des compagnies qui, lorsqu'elles envoient une personne à un congrès...

L'hon. M. McKEEN: Je juge d'après les prix que j'ai payés pour mes propres déplacements.

L'hon. M. ISNOR: Y a-t-il quelque autre raison pour expliquer une telle augmentation? Comme je l'ai signalé, les frais de déplacement sont aujourd'hui sept ou huit fois plus élevés qu'il ne l'étaient en 1938.

M. BRYCE: Voici brièvement ce qui en est: voyez le poste "Frais de déplacement et de déménagement"; il est en somme environ quatre fois plus élevé qu'en 1938-1939. Le bordereau de paye des employés civils, est aussi environ quatre fois plus élevé: il n'y a donc pas une grande augmentation des frais de déplacement et de déménagement proportionnellement au total des traitements. A mon avis, cela indique qu'en pratique il n'y a pas eu de modification majeure dans la politique de l'administration.

Pour ce qui est de l'usage en matière de déplacement, je dois être prudent parce que je n'étais pas préposé à ce genre de travail avant la guerre, mais j'ai l'impression que le Gouvernement entreprend un bien plus grand nombre de tâches exigeant de nombreux déplacements. Prenez par exemple le service de placement; la Commission d'assurance chômage n'existait pas avant la guerre et donne maintenant lieu à beaucoup de déplacements, aussi bien local que du bureau central pour diriger les bureaux locaux et régionaux. Des services de ce genre atteignant tous les coins du pays ne se réalisent pas sans dépenses de voyage.

Je voudrais en deuxième lieu signaler que le rôle que nous assumons en matière de recherche, de relevés et d'autres fonctions du genre est beaucoup plus considérable. Ce genre d'occupations demande beaucoup de déplacement. Il est impossible, par exemple, d'effectuer des travaux de relevé sans assumer les frais de voyage des experts. Ces dépenses paraissent dans les affectations du ministère des Mines et Relevés techniques. Le ministère des Ressources et du Développement économique effectue également des travaux du genre. Vous remarquerez que ces deux ministères affectent des sommes assez considérables aux frais de déplacement et de déménagement relativement à leurs travaux respectifs de relevé. Finalement, les dirigeants des ministères croient que les personnes préposées aux travaux scientifiques ou de recherches bénéficient grandement quand ils voyagent et examinent le travail des autres, ou prennent part à des congrès ou des assemblées discutant les problèmes qui les intéressent. Je me suis rendu compte que c'était une tâche extrêmement ardue que d'exercer un jugement impartial de l'extérieur pour déterminer si un ministère permet ou conseille à ses travailleurs scientifiques, techniques ou professionnels de se rendre à trop ou trop peu de congrès, ou de se déplacer trop ou insuffisamment en vue de constater ce que font les autres qui sont engagés dans le même genre de travail. C'est à ceux qui effectuent ce genre de travail que revient, je crois, la plus grande responsabilité de déterminer les voyages qui s'imposent. Ce genre de déplacement est le plus difficile à contrôler. Je songe ici aux voyages de nos spécialistes et techniciens délégués à différentes sortes de réunions et de congrès, non pas au déplacement courant des gardes-chasse ou des inspecteurs agricoles. En général, je ne crois pas que les premiers représentent une forte fraction du total.

Il y a enfin les assemblées internationales qui sont maintenant devenues très nombreuses et où le Gouvernement canadien trouve approprié et nécessaire d'envoyer des délégations. Je sais que le ministère et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaient constamment de diminuer le nombre des délégués. Mais la façon dont ces conventions sont organisées rend souvent